Aides à l’achat d’un vélo

(https://ville-cachan.fr/aides-a-l-achat-d-un-velo-electrique/)

Afin de favoriser les mobilités durables, Île-de-France Mobilités accorde des aides allant de 100 euros à 1200 euros pour l’achat d’un vélo, selon le type d’équipement.

Vous pouvez bénéficier de l’aide si :

- Vous êtes résidents d’Île-de-France
- Vous êtes majeurs ou mineurs émancipés (15-25 ans pour les vélos mécaniques)
- Votre achat s’effectue auprès de professionnels et est conforme aux normes actuelles

Déposer une demande sur le site mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr